



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires
Mission appui au pilotage,
juridique et communication**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de réalisation d'un parc photovoltaïque
Commune de Mornay-sur-Allier (18600)
Lieu-dit "La Gagnerie"

Par arrêté préfectoral N° DDT 2024-234, **une enquête publique**, portant sur le projet susvisé, est ouverte **du lundi 16 septembre 2024 à partir de 9 heures, au vendredi 18 octobre 2024 jusqu'à 17 heures, soit pendant 33 jours consécutifs.**

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre d'une demande de permis de construire, déposée par la société ENERGIE MORNAY SUR ALLIER.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Mornay-sur-Allier, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend deux demandes de permis de construire, accompagnées notamment d'une étude d'impact, d'une note de présentation non technique du projet ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sur cette procédure.

Monsieur Jean-Louis HAYN, retraité du secteur agricole, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :

- papier et également électronique, sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie de Mornay-sur-Allier, aux jours et horaires habituels d'ouverture, sise 19 rue des Ecoles,
- numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses contributions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Mornay-sur-Allier, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie de Mornay-sur-Allier les

- lundi 16 septembre 2024 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 26 septembre 2024 de 9h00 à 12h00,
- lundi 30 septembre 2024 de 14h00 à 17h00,
- samedi 12 octobre 2024 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 18 octobre 2024 de 14h00 à 17h00.

- par courrier déposé ou transmis par voie postale à la **mairie de Mornay-sur-Allier** – à monsieur le commissaire enquêteur : enquête publique - projet de parc photovoltaïque « La Gagnerie »
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-epmornay@cher.gouv.fr

Les contributions, déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie. Les contributions transmises, par voie électronique, seront consultables sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – DDT du Cher – Mission appui au pilotage, juridique et communication – 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à monsieur Landry COUTANT – 94 rue Saint-Lazare – 75009 PARIS - Tel : 06 45 73 55 91 - Mail : l.coutant@wpd.fr

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le préfet du Cher - DDT du Cher - **dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.**

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Mornay-sur-Allier à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la demande de permis de construire.

Bourges, le 07 juin 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental,

signé

Eric DALUZ